Les distributions versées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont élevées à 27 millions \$ (26 millions \$ en 2022 et 26 millions \$ en 2021).

Les actions privilégiées de catégorie A ne sont pas assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 31 décembre 2023, aucune des actions privilégiées de catégorie A, série 5 et série 6, émises n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

En décembre 2023, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2024 ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Actions privilégiées ERB est autorisée à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention en communiquant avec Énergie Brookfield. Aucune action privilégiée de catégorie A n'a été rachetée au cours de 2023 ni en 2022 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Billets subordonnés perpétuels

En avril 2021 et en décembre 2021, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., filiale entièrement détenue par Énergie Brookfield, a émis des billets subordonnés perpétuels d'une valeur respective de 350 millions \$ et de 260 millions \$ à un taux fixe de respectivement 4,625 % et 4,875 %.

Les billets subordonnés perpétuels ne sont assortis d'aucune date d'échéance et sont remboursés en cas de défaut de paiement. Ils confèrent à Énergie Brookfield le droit, à son gré, de reporter les intérêts (en totalité ou en partie) jusqu'à la liquidation d'actifs en cas de défaut de paiement. Les billets subordonnés perpétuels sont classés comme une catégorie distincte de participations ne donnant pas le contrôle dans l'état consolidé de la situation financière d'Énergie Brookfield, conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. La charge d'intérêts de 29 millions \$ engagée sur les billets subordonnés perpétuels au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (29 millions \$ en 2022 et 12 millions \$ en 2021) est présentée à titre de distributions dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. La valeur comptable des billets subordonnés perpétuels, déduction faite des coûts de transaction, était de 592 millions \$ au 31 décembre 2023 (592 millions \$ en 2022).

Les distributions versées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont élevées à 29 millions \$ (27 millions \$ en 2022 et 9 millions \$ en 2021).

15. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES DÉTENANT DES PARTS PRIVILÉGIÉES

Les capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées d'Énergie Brookfield sont composés des parts privilégiées de catégorie A présentées comme suit :

		Taux de Date de rendement rachat cumulatif des permise		Distributions déclarées pour les exercices clos les 31 décembre		Valeur comptable aux	
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Actions en circulation	distributions la plus rapprochée	2023	2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022	
Série 7 (175 \$ CA)	7,00	5,50	Janvier 2026	7	7	128	128
Série 11 (250 \$ CA)	_	5,00	Avril 2022	_	3	_	_
Série 13 (250 \$ CA)	10,00	6,05	Avril 2028	9	10	196	196
Série 15 (175 \$ CA)	7,00	5,75	Avril 2024	7	8	126	126
Série 17 (200 \$)	8,00	5,25	Mars 2025	11	11	195	195
Série 18 (150 \$ CA)	6,00	5,50	Avril 2027	7	5	115	115
=	38,00			41 \$	44 \$	760 \$	760 \$